

DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT

UNE COLLECTE SIMPLIFIÉE ET ADAPTÉE À LA TAILLE DES ENTREPRISES

L'effort de financement de la formation professionnelle réside désormais dans une contribution unique, collectée par un seul organisme, l'OPCA :

- 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de dix salariés ;

- 1% pour les entreprises de dix salariés et plus (ou 0,8% pour les entreprises qui gèrent le CPF en interne).

Une fois cette contribution versée, chaque employeur, pour répondre à son obligation de former, met en place le plan de formation qu'il pense le plus adapté à son entreprise.

Entreprise
de moins de 10 salariés

Contribution unique
de **0,55%**

Entreprise
de 10 salariés et plus

Contribution unique
de **1%**

UNE AFFECTATION DES FONDS JUSTE ET SOLIDAIRE

Les versements au titre de la contribution unique pour la formation sont mutualisés.

Ils permettent à l'OPCA de financer les différents outils et dispositifs mis en place pour améliorer la formation professionnelle :

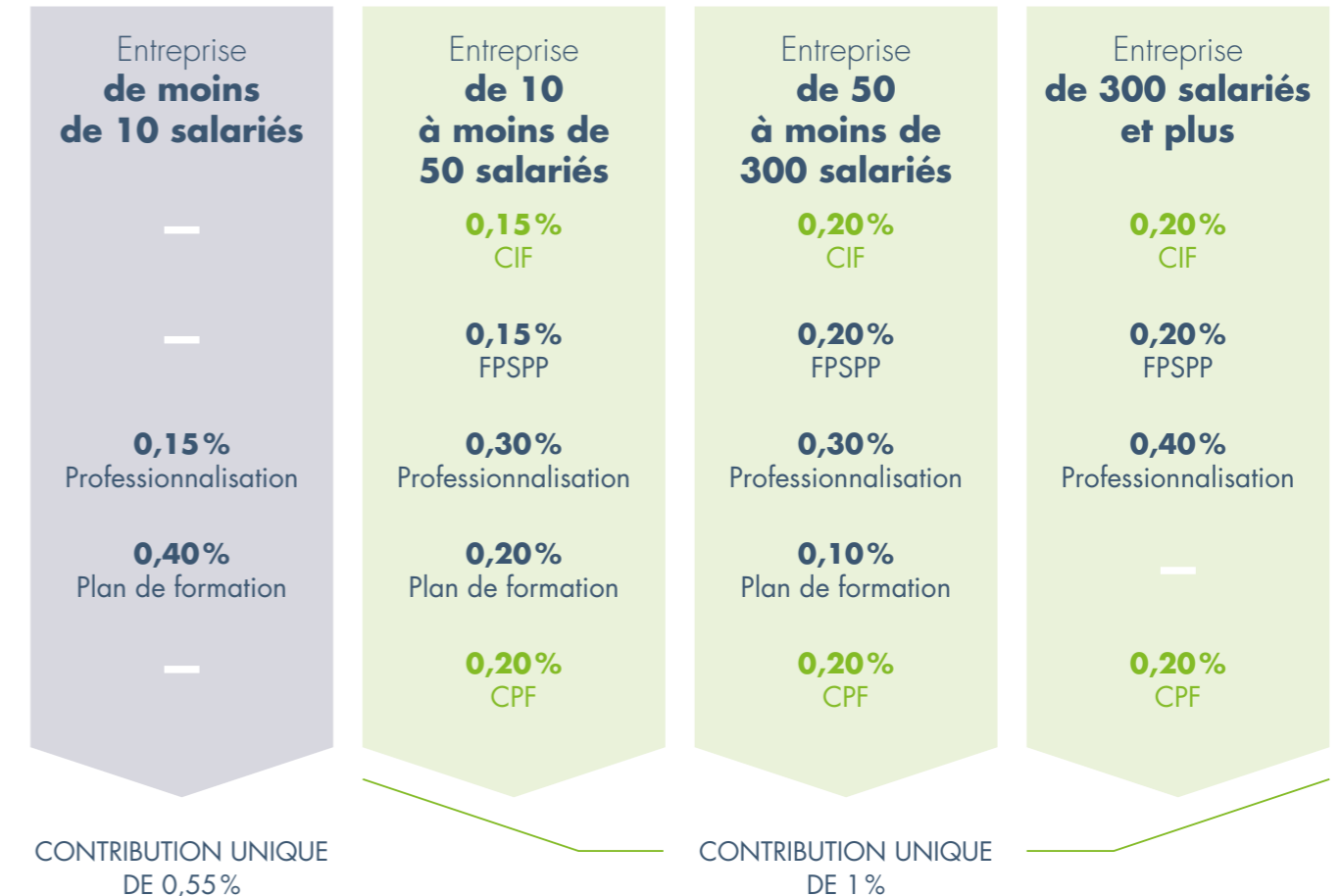
- les missions du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) ;
- le congé individuel de formation (CIF) ;

- les contrats et périodes de professionnalisation ;
- le compte personnel de formation ;
- le plan de formation.

Les employeurs sont tenus de mettre en place, dans le cadre du plan de formation, des formations visant à l'adaptation du salarié à son poste de travail.

! BON À SAVOIR

Grâce à un accord passé avec les partenaires sociaux, toute entreprise de dix salariés et plus peut choisir de financer directement le compte personnel de formation, à hauteur de 0,2% de sa masse salariale brute. Le montant de sa contribution à l'OPCA est alors rapporté à 0,8% de cette masse salariale. Pour en savoir plus, consultez le site www.travail-emploi.gouv.fr.



! À NOTER

Un principe de redistribution des fonds collectés au titre de la formation professionnelle vient financer de manière prioritaire, via le FPSPP ou les OPCA, les actions de formation des salariés des entreprises de moins de 50 salariés.